

---

## Communiqué de presse

---

Date: 03.03.2021

# Des dizaines de mécaniciennes et mécaniciens de locomotive obtiennent le titre de «mécanicien-ne de locomotive avec brevet fédéral».

---

Pas moins de 64 mécaniciennes et mécaniciens de locomotive ont obtenu les jours-ci le brevet fédéral et sont autorisé(e)s à porter le titre protégé de «mécanicien-ne de locomotive avec brevet fédéral» après avoir passé avec succès l'examen professionnel fédéral de mécanicienne et de mécanicien de locomotive à la fin 2020. Le taux de réussite a été de 88%. L'examen professionnel fédéral complète les conditions d'admission et les examens de l'Office fédéral des transports (OFT), qui relèvent de la souveraineté policière et sont toujours exigés.

### Une valeur ajoutée pour les diplômé-e-s

Les mécaniciennes et mécaniciens qui ont passé en 2020 l'examen professionnel fédéral ont saisi l'opportunité qui leur était offerte de décrocher un diplôme de formation reconnu et de valoriser ainsi leur seconde formation de mécanicien-ne de locomotive déjà en poche, une formation vaste réalisée sur une période très intensive.

Le diplôme de formation obtenu, à savoir le brevet fédéral, possède une durée de validité illimitée, contrairement au permis de conducteur de véhicules moteurs délivré par l'OFT. Il présente un intérêt en particulier pour les mécaniciennes et mécaniciens déclarés inaptes à la conduite pour des raisons médicales. La possession d'un diplôme de formation professionnelle supérieure leur permet en effet d'accéder à un plus grand nombre de formations continues et de passerelles.

La partie écrite de l'examen professionnel, qui se présente sous la forme d'un rapport de réflexion à rédiger de manière autonome, intègre différents instruments d'examen permettant, entre autres, d'évaluer l'expérience professionnelle et la capacité de réflexion au moyen d'analyses psychologiques, des aspects dont les candidats peuvent ainsi prendre la mesure.

L'examen professionnel fédéral permet non seulement de mesurer la capacité de réflexion du personnel des locomotives, mais aussi de la stimuler de façon systématique, ce qui est bénéfique à la fois en termes de sécurité et de qualité. Il constitue en outre une mesure pour remédier à la pénurie de personnel spécialisé et doit soutenir la gestion des évolutions actuelles et futures.

---

## **L'organisation de l'examen professionnel fédéral confiée à l'association responsable VHBL-AFSM**

L'«Association pour la formation professionnelle supérieure des mécaniciennes et mécaniciens de locomotive (AFSM)» est chargée de l'organisation et de la réalisation de l'examen professionnel. Elle assure la mise en œuvre de l'examen professionnel fédéral de mécanicienne et de mécanicien de locomotive à l'échelle nationale.

L'association responsable réunit l'UTP (l'organisation faîtière de la branche) et les partenaires sociaux transfair, SEV-LPV et VSLF en tant qu'organisations du monde du travail (OrTra). Elle compte également parmi ses membres les grandes ETF que sont le BLS et les CFF, ainsi que le groupe de chemins de fer à voie métrique RAILplus.

Vous trouverez de plus amples informations sur le [site Internet de l'association VHBL-AFSM](#).

### **Contact pour tout renseignement complémentaire:**

Secrétariat d'examen de l'AFSM, téléphone: 031 318 65 80, adresse électronique:  
[info@vhbl-afsm.ch](mailto:info@vhbl-afsm.ch)